



┌ A l'attention de tous les adhérents ┐
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Hérault
└ ┘

Objet : Réaction aux propos de Sandrine ROUSSEAU

Madame, Monsieur,

Lors de l'UniREVcité, l'université d'été du mouvement REV d'Aymeric CARON, Sandrine ROUSSEAU a appelé son public à se rendre dans les forêts et les campagnes devant les chasseurs à l'ouverture de la chasse afin de « l'empêcher » et de se tenir « debout, face à eux, physiquement ».

Vous êtes nombreux, à juste titre, à avoir été choqués par ces propos, que nous considérons comme particulièrement graves et susceptibles d'encourager des confrontations sur le terrain.

Cette fois-ci, nous estimons que la ligne rouge a été franchie.

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) va donc déposer plainte contre Sandrine ROUSSEAU.

La FNC va également saisir le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux afin de les alerter sur la gravité de la radicalisation du discours public visant les chasseurs et sur les risques de confrontation auxquels de tels appels peuvent conduire sur le terrain.

Elle saisira également la Présidente de l'Assemblée Nationale afin que les suites appropriées puissent être données à ces propos.

La chasse demeure un droit. L'article R. 428-12-1 du Code de l'environnement prévoit que le fait, « par des actes d'obstruction concertés, d'empêcher le déroulement d'un ou plusieurs actes de chasse », est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. Les personnes qui répondraient à l'appel de Mme ROUSSEAU s'exposeraient donc à ces sanctions.

Dans ce contexte, nous vous appelons à ne céder à aucune provocation qui pourrait survenir. Même si la tension devait être forte, nous vous demandons de conserver votre calme et d'adopter en toutes circonstances une attitude responsable.

En cas d'incident, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous invitons également à signaler systématiquement les faits aux forces de l'ordre et à déposer plainte lorsque cela est nécessaire.

Enfin, sachez que la FDC 34 est actuellement dans l'attente des consignes de la FNC afin de déterminer les suites qu'elle entend elle-même donner à cette situation, notamment quant à un éventuel dépôt de plainte.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Président

Max ALLIES